



SOGIREX
WALTER FRANCE

Membre indépendant de Walter France et d'Allinlal Global International

CENTRE UNIVERSITAIRE ROBERT NAUDI

4 Rue Raoul Lafayette
09000 FOIX

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le : 31 Décembre 2020

COPIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux membres du Centre Universitaire Robert Naudi

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du centre universitaire Robert Naudi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » de l'annexe au présent rapport.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AUCOMNAL

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/20 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

La page 7 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Créances

Nous avons vérifiés que les créances au 31 Décembre 2020 indiquées à la page 10 de l'annexe ne comportaient pas d'arriérés nécessitant des provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Centre Universitaire Robert Naudi sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

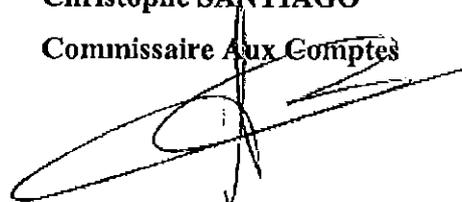
Une description détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Pamiers, le 8 septembre 2021

Pour SOGIREX

Christophe SANTIAGO

Commissaire Aux Comptes



ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

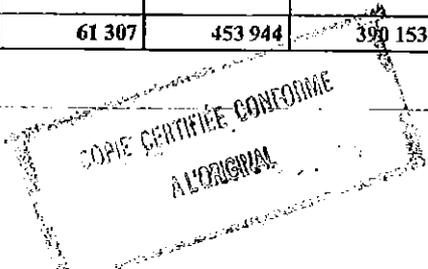
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CÓPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	9 199	4 755	4 444	5 364	- 920
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 368	14 736	2 632	3 969	- 1 337
Autres immobilisations corporelles	44 998	41 724	3 274	4 334	- 1 060
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	71 565	61 215	10 350	13 667	- 3 317
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements	4 559		4 559	5 875	- 1 316
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	51 626	92	51 534	78 286	- 26 752
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	62		62		62
. Personnel	5		5	5	
. Organismes sociaux	21 743		21 743		21 743
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	39 988		39 988	3 722	36 266
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	317 753		317 753	281 546	36 207
Charges constatées d'avance	7 949		7 949	7 052	897
TOTAL (II)	443 686	92	443 594	376 486	67 108
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	515 251	61 307	453 944	390 153	63 791



Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Balances clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	99 541	55 073	44 468
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	53 758	44 467	9 291
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	153 299	99 541	53 758
Provisions pour risques et charges			
	160 040	158 840	1 200
TOTAL (II)	160 040	158 840	1 200
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	8 220	8 040	180
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 241	1 582	8 659
Fournisseurs et comptes rattachés	42 133	42 043	90
Autres	80 010	80 108	- 98
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	140 605	131 773	8 832
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	453 944	390 153	63 791
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ALCORN

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises				60	- 60	-100
Production vendue biens						
Production vendue services	337 342		337 342	479 767	- 142 425	-29,69
Montants nets produits d'expl.	337 342		337 342	479 827	- 142 485	-29,70
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			351 529	328 630	22 899	6,97
Cotisations			460	120	340	283,33
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			246	1 001	- 755	-75,42
Reprise de provisions				1 861	- 1 861	-100
Transfert de charges			3 122	9 620	- 6 498	-67,55
Sous-total des autres produits d'exploitation			355 357	341 231	14 126	4,14
Total des produits d'exploitation (I)			692 699	821 058	- 128 359	-15,63
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			650	1 421	- 771	-54,26
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			650	1 421	- 771	-54,26
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			693 349	822 480	- 129 131	-15,70
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			693 349	822 480	- 129 131	-15,70

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	39 303	87 502	- 48 199	-55,08
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	1 316	1 051	265	25,21
Autres achats non stockés	130 304	144 227	- 13 923	-9,65
Services extérieurs	63 781	66 739	- 2 958	-4,43
Autres services extérieurs	31 153	34 536	- 3 383	-9,80
Impôts, taxes et versements assimilés	7 929	10 768	- 2 839	-26,37
Salaires et traitements	310 530	345 605	- 35 075	-10,15
Charges sociales	50 576	61 428	- 10 852	-17,67
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	3 318	3 958	- 640	-16,17
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	92		92	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	1 200	15 036	- 13 836	-92,02
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	31	2 100	- 2 069	-98,52
Total des charges d'exploitation (I)	639 531	772 950	- 133 419	-17,26
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		4 870	- 4 870	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		4 870	- 4 870	-100
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	60	192	- 132	-68,75
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	639 591	778 012	- 138 421	-17,79
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	53 758	44 467	9 291	20,89
TOTAL GENERAL	693 349	822 480	- 129 131	-15,70
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe

PREAMBULE

L'Association pour le Développement Universitaire en Ariège (ADUA) gère et anime le Centre Universitaire de l'Ariège Robert NAUDI. Ce Centre Universitaire accueille des étudiants de la France entière et de l'étranger, à Foix, et dispose de trois pôles de formations universitaires spécialisés et reconnus de l'Université Toulouse Jean Jaurès (géographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme durable, technologies de l'information et de la communication appliquées au tourisme et métiers de l'éducation.).

Ce Centre accueille aussi les formations professionnelles et continues du réseau Canopé ou du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

L'association est chargée de l'administration, de la gestion des locaux (mis à la disposition, à la fois, par l'Université Toulouse Jean Jaurès et par le Conseil Départemental de l'Ariège) et veille particulièrement à l'organisation et à la mise à disposition des salles de cours, d'amphithéâtre, d'un service de restauration et d'hébergements.

L'association a également pour but de favoriser l'implantation, le fonctionnement et le développement de formations supérieures initiales et continues dans le département de l'Ariège ainsi que la création des supports scientifiques, documentaires et informatifs s'y rapportant.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 453 943,52 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 53 758,39 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2021 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

PANDEMIE COVID-19

L'émergence et l'expansion du coronavirus au cours de l'année 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a eu des impacts significatifs sur notre activité et sur notre résultat.

CERTIFIÉE CONFORME
à l'ORIGINAL

Face à la pandémie, le gouvernement français a pris des mesures de confinement de la population qui ont nécessité la mise en place de cours en distanciel. Un certain nombre d'étudiants ont choisi de restituer leur hébergement et retourner à leur domicile. Parallèlement de nombreuses formations ont été annulées. De fait, nous constatons une très forte diminution des locations d'hébergement et de salles (- 40 k€), ainsi que de la restauration (-88 k€).

Dans le même temps, le gouvernement a mis en place des aides afin de soutenir l'activité économique. Certaines de nos activités ont été éligibles à ces aides qui ont porté notamment par la mise en activité partielle du personnel, des exonérations de charges et aide au paiement, ainsi qu'aux fonds de solidarité.

Toutefois, conformément aux règles de prudence, l'aide au paiement obtenue au titre de l'année 2020, n'ayant trouvé à s'imputer sur d'éventuelles dettes n'a pas été comptabilisé. Cette aide sera comptabilisée au fur et à mesure de son imputation sur les cotisations sociales 2021. Elle est estimée à 35 k€.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

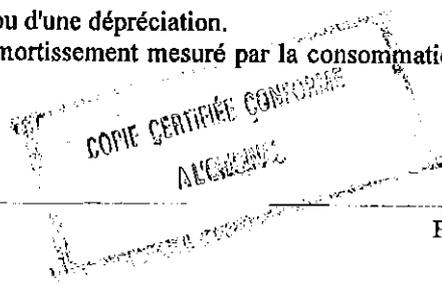
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.



Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

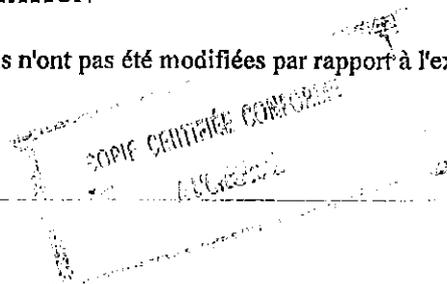
L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	71 565			71 565
Immobilisations financières				
TOTAL	71 565			71 565

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui	3 836	920		4 755
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	13 398	1 338		14 736
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	8 549	763		9 312
Matériel de transport	5 793			5 793
Matériel de bureau et informatique	25 325	297		25 622
Emballage récupérables et divers	997			997
TOTAL III	57 897	3 318		61 215
TOTAL GENERAL (I+II+III)	57 897	3 318		61 215

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières	5 875		1 316	4 559
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	5 875		1 316	4 559

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	51 626	51 626	
Autres créances	50 186	50 186	
Charges constatées d'avance	7 949	7 949	
TOTAL	109 761	109 761	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	6 977
TOTAL	6 977

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 A L'ORIGINAL

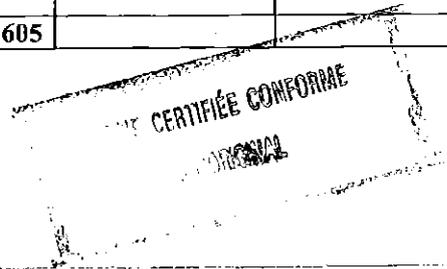
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	55 073	44 467			99 541
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	44 467	-44 467	53 759		53 758
Dont générosité du public					
Situation nette	99 541		53 759		153 299
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	99 541		53 759		153 299
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	8 220	8 220		
Fournisseurs	42 133	42 133		
Dettes fiscales et sociales	79 407	79 407		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 845	10 845		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	140 605	140 605		



 CERTIFIÉE CONFORME

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	10 333
Dettes fiscales et sociales	71 237
Autres dettes	
TOTAL	81 570

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CD Ariège	Fonctionnement	314 980	314 980			
CD Ariège	Semaine étudiante	2 500	2 500	2 500		
CROUS	Fonctionnement	9 600		9 600		
Mairie FOIX	Semaine étudiante	1 250	1 250			
Univ Fédérale	Semaine étudiante	2 200	2 200			
Etat	Fonds solidarité	20 999		20 999		
TOTAL		351 529	320 930	33 099		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 160 040 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 0.34 %
- le taux moyen des charges sociales : 25 %

